## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Décret n° 2008-229 du 7 mars 2008 inscrivant les opérations d'aménagement de la Plaine du Var parmi les opérations d'intérêt national mentionnées à l'article R. 121-4-1 du code de l'urbanisme

NOR: DEVU0805494D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 121-9 et R. 121-4-1;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

## Décrète:

- Art. 1°r. L'article R. 121-4-1 du code de l'urbanisme est complété par un k ainsi rédigé :
- $\ll k$ ) Aux opérations d'aménagement de la Plaine du Var, dans le périmètre défini par décret en Conseil d'Etat. »
- **Art. 2.** Le périmètre des opérations mentionnées au k de l'article R. 121-4-1 du code de l'urbanisme est délimité dans le plan au  $1/25\,000$  joint en annexe (1).
- **Art. 3.** Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 mars 2008.

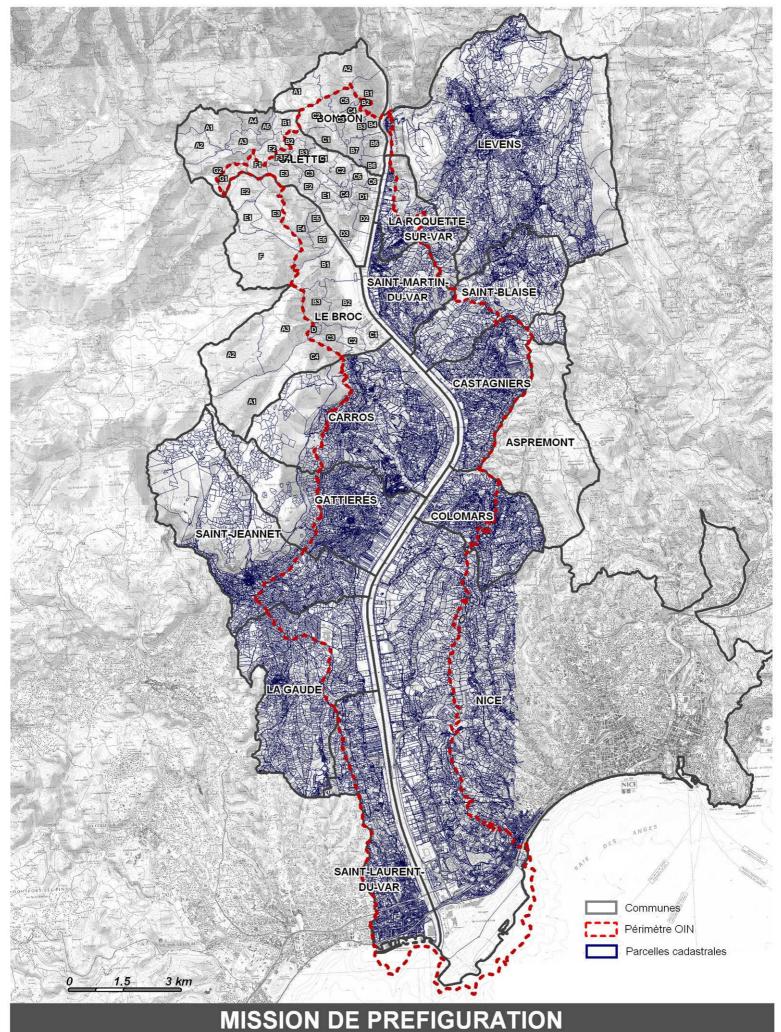
François Fillon

Par le Premier ministre :

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, JEAN-LOUIS BORLOO

<u>Texte précédent</u> <u>Texte suivant</u>

<sup>(1)</sup> Ce plan peut être consulté à la préfecture des Alpes-Maritimes, centre administratif départemental des Alpes-Maritimes, route de Grenoble, BP 3003, 06286 Nice Cedex 3.



MISSION DE PREFIGURATION Périmètre OIN du 10 décembre 2007 de la Plaine du Var